

---

## Programme de Formation

---

Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales sur modèle rongeur



---

### Organisation

---

**Durée :** 57 heures

**Mode d'organisation :** Mixte

---

### Contenu pédagogique

---

#### **Public visé**

Cette formation réglementaire au titre de l'article R.214-114 du Code rural et de l'arrêté du 1er février 2013 relatif à l'acquisition et à la validation des compétences en expérimentation animale s'adresse aux doctorant.e.s, chercheur.r.se.s et ingénieur.e.s qui se destinent à concevoir ou réaliser des procédures expérimentales et des projets sur les modèles rongeurs.



#### **Objectifs pédagogiques**

##### **Objectif de la formation :**

- Acquérir la qualification obligatoire de personnel concevant ou réalisant des procédures expérimentales et des projets sur les espèces rongeurs (rats et souris).

##### **Objectifs pédagogiques :**

- Connaître et assimiler le cadre réglementaire relatif à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques
- Appréhender les fondements de l'éthique animale
- Acquérir les connaissances de bases sur les modèles rongeurs
- Connaître les notions techniques de base nécessaires pour mettre en œuvre dans les meilleures conditions les procédures expérimentales : anesthésie, analgésie, euthanasie, gestes invasifs, observations des animaux et mise en œuvre des points limites
- Maîtriser les outils méthodologiques pour optimiser la conception des procédures expérimentales réalisées sur des modèles animaux



#### **Description**

##### **Les thématiques réglementaires abordées sont les suivantes :**

- Réglementation des animaux utilisés à des fins scientifiques
- Ethique et bien-être animal
- Modèles animaux : principalement rongeurs (rats et souris) ainsi qu'une ouverture à d'autres



- modèles
- Soins apportés aux animaux
- Conception de projets

#### **Scénario :**

La formation débute par la présentation du cadre réglementaire et des fondements de l'éthique animale. Sont présentées ensuite les connaissances de bases sur les rongeurs puis les notions techniques de base nécessaires pour mettre en œuvre dans les meilleures conditions les procédures expérimentales. Pour terminer sont enseignés les outils méthodologiques pour optimiser la conception des procédures expérimentales réalisées sur des modèles rongeurs. Un examen écrit d'une heure trente et une séance de travaux pratiques de quatre heures concluent la formation.



#### **Prérequis**

Personnel utilisant des modèles rongeurs à des fins scientifiques, titulaire d'un diplôme sanctionnant un minimum de cinq années d'études supérieures dans une discipline scientifique ayant trait au travail effectué ou ayant validé deux années d'études supérieures dans une discipline scientifique ayant trait au travail effectué et un minimum de cinq années d'expérience professionnelle.



#### **Modalités pédagogiques**

- 53 h en distanciel et en présentiel
- 4 h en présentiel



#### **Moyens et supports pédagogiques**

Les supports de cours dématérialisés seront fournis aux participant.e.s.

Les salles de cours sont équipées de vidéoprojecteurs.

Les salles de travaux pratiques disposent de matériels et équipements nécessaires.



#### **Modalités d'évaluation et de suivi**

Les acquis de la formation seront mesurés à la fin de la formation par un questionnaire validé par la CNEA.

La validation du contrôle des connaissances est nécessaire pour valider la formation (ainsi que la présence à l'ensemble des cours théoriques et des travaux pratiques).



#### **Informations sur l'admission**

L'admission à cette formation ne fait l'objet d'aucun examen, test ou sélection préalable ; l'inscription est validée après réception du dossier complet et confirmation par l'organisme de formation.



#### **Informations sur l'accessibilité**

Notre organisme s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations à distance et en présentiel aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est mobilisable afin d'analyser les besoins spécifiques et de mettre en place, lorsque cela est possible, les adaptations pédagogiques, techniques ou organisationnelles nécessaires.